



MAI 2016

N° 25



La fritillaire pintade,
fleur représentant notre
logo, fait partie des fleurs
protégées. A vos appareils
photo il en pousse sur
notre commune.
A vous de chercher!!!

Page 3 à 4

Le mot du maire

Page 5 à 6

Infos Travaux

Page 7 à 16

Infos

Page 17 à 18

Vie associative
et sportive

Page 19

Agenda des
manifestations
Info utile

Le Petit Mesnacais

Dépôt légal N°1696646

Le comité de rédaction : E.DANGER/F.DELMAS/D.GOIS/S.JULIEN/N.ROBBE/L.ROTURIER





Le travail de l'équipe municipale pour 2016 continue sans relâche, avec toujours la même détermination et volonté d'apporter un plus à tous les habitants de la commune.

Vous trouverez dans ce Petit Mesnacais toutes les infos, éclaircissements, évènements et autres, relatifs à la vie de notre village, ceci grâce à l'équipe de la rédaction.

Pas facile actuellement de rester serein et optimiste avec toutes les baisses des dotations de l'Etat, du fond de péréquation pris en charge par Grand Cognac à hauteur de 50 % et de préparer un budget cohérent avec une vigilance accrue concernant nos prévisions. Les baisses, depuis trois années concernant notre commune approche les 20.000€, ce qui est bien sûr important et très impactant à notre échelle. Espérons qu'avec la création de la future Grande Agglomération de 2017, cela puisse nous apporter des aides et solutions pour améliorer encore plus notre quotidien.

Nous avons travaillé et délibéré sur le budget de fonctionnement de la commune, celui-ci est de 386.661 € et le budget d'investissement est lui de 141.585 €. Le Conseil Municipal a pris dans sa globalité la délibération d'une augmentation des taxes d'habitation et foncière bâti, par contre la taxe foncière non bâti reste inchangée ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (voir en page intérieure). Nous vous rappelons, pour information, que nos taxes, sont en dessous de la moyenne départementale et nationale.

Concernant le budget d'assainissement, le fonctionnement est de 45.216 € et l'investissement de 481.966 €, marqué principalement par la réhabilitation de la station d'épuration de la lagune de Vignolles, qui, nous l'espérons devrait débiter au cours de l'année, mais je ne vais pas me prononcer et donner de date, tellement ce dossier (depuis bientôt dix ans) est compliqué voir très compliqué.....

Vous allez découvrir à l'intérieur de ce Petit Mesnacais toutes les réalisations faites ou en cours, effectuées par nos employés municipaux avec qualité et conscience professionnelle (réfection et protection de l'entrée du gymnase et rajeunissement des peintures et plafond, isolation des coffrets des volets roulants ainsi que le bouchage des aérateurs désuets de la salle municipale afin que le bruit ne se répande pas à l'extérieur, continuité des travaux du vestiaire des employés, etc.....). Bien sûr, il faut ajouter à tout cela, tous les petits travaux réguliers d'entretien sans oublier, les imprévus.

Comme vous avez pu le voir, depuis le 18 avril les travaux de rénovation de notre château d'eau ont débuté pour une durée d'environ quatre mois (détail en page intérieure).

Des travaux supplémentaires et imprévus dû à un glissement de terrain à l'arrière du Four de Pain Perdu sont en cours de réalisation par l'association « la clé de voute » de Grand Cognac, financé à 50% par la commune de Mesnac et la Communauté de Communes.

Certains travaux ont pris un peu de retard, mais seront réalisés prochainement, je veux parler des modifications de circulation dans notre bourg de Vignolles et autour du cimetière, de la pose de miroirs pour la sécurité, de plantation de fleurs, de l'aménagement autour du gymnase, et bien d'autres petits équipements.

Le Conseil municipal remercie chaleureusement toutes les personnes des associations (chasse, comité des fêtes, malissmiss et le basket) pour leur travail, présence et dévouement à l'organisation de toutes les manifestations sur la commune. Bravo à tous les sportifs du club de Basket pour leurs résultats et aux bénévoles pour les encadrer.

Quelques informations sur la Communauté de Communes de Grand Cognac qui va évoluer et passer au 1^{er} Janvier 2017 en Communauté d'Agglomération (Cognac, Jarnac, Châteauneuf, Segonzac et Rouillac). Les grands travaux (Centre Aquatique, Hôtel de Communauté, etc....) se poursuivent sans retard dans l'immédiat, vous pouvez suivre l'évolution sur le site internet de Grand Cognac. Nous travaillons avec le bureau et le conseil de communauté sur les évolutions futures concernant les services mutualisés, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, groupement de commande, transfert de compétences, projet économique et touristique, activité périscolaire, aménagement des berges de la Charente, etc.....

Perspectives intéressantes et motivantes, malgré les baisses de dotations, pour toute l'équipe municipale, afin de réaliser les projets en adéquation avec nos moyens pour vous satisfaire et envisager un avenir agréable.

D.GOIS



ASSAINISSEMENT

La réhabilitation de la lagune de Vignolles a demandé une étude complémentaire pour la suite du dossier, en effet, après consultation, une entreprise a été choisie pour réaliser une étude géotechnique du terrain. Les relevés des hauteurs de la nappe sont en train d'être effectués. Encore quelques retards dans la réalisation de ce projet.

GYMNASE

Les travaux du gymnase sont terminés. Les employés communaux y ont réalisé la réfection du plafond en pvc blanc de l'entrée ainsi que la pose de carrelage aux murs. Les sanitaires et les portes ont été rafraichis par une couche de peinture.



SALLE DES FETES

Des travaux d'isolation phonique ont été réalisés par nos employés :

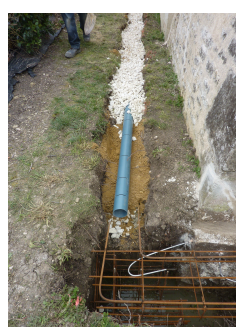
- isolation des caissons des volets roulants
- bouchage des aérations

Afin que le bruit ne se propage plus du tout à l'extérieur.



LE FOUR A PAIN

Suite à l'effondrement de la sole du four à pain (plancher du four) dû à un glissement de terrain à l'arrière, des travaux de rénovation par l'association la clef de voûte (chantier de réinsertion de Grand Cognac) ont débuté. Un renforcement du sous bassement et un drainage ont été faits ainsi que la reprise totale du sol du four. La voûte, quant à elle, n'aurait pas bougée. Coût pris en charge à 50% par la commune, ce qui représentera environ 600 euros, le reste sera pris en charge par Grand Cognac.



RÉFECTION DE L'ENROBÉ DE LA RD 85

(route départementale entre Cherves et Matha)

La couche de roulement sur la traversée de Vignolles est vieillissante, des travaux de réfection sont programmés semaine 19 (lundi 9 et mardi 10 mai). Pour un meilleur déroulement des travaux, la circulation sera en mode alterné. La RD 55 (route entre le bourg et les fosses) sera fermée et la circulation déviée. Ces travaux étant réalisés sur une route départementale, c'est bien évidemment le Département, propriétaire de cette voie, qui les finance.

CHATEAU D'EAU

Les travaux de rénovation du château d'eau ont débuté lundi 18 avril pour une durée d'environ 4 mois. Toutes les canalisations sont changées, la cuve renouvée et toutes les peintures extérieures refaites. La clôture et le portail seront également remis à neuf. Tous les frais sont pris en charge par le syndicat Merpins Soloire pour un total d'environ 150 000 euros.



COMPTE ADMINISTRATIF

A la section de fonctionnement le résultat de clôture laisse apparaître un excédent de : 53 513,50 euros. Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent pour obtenir le résultat global ou cumulé.

A la section assainissement le résultat de clôture laisse apparaître un excédent de 21 256,74 euros.

TAXES

Le taux de la taxe du ramassage des ordures ménagères n'est pas modifié, il reste à 19.72 %.

Du fait de la diminution importante des dotations de l'État, (pour information nous perdons sur l'année 2016 : 8000 euros), le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'augmenter le taux des taxes :

Taxe d'habitation : 11,34 %

Taxe foncière (bâti) : 20,16 %

Par contre la taxe foncière d'habitation (non bâti) n'augmente pas et reste à 61,44 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Société de chasse	600 euros
Comité des fêtes	600 euros
AL Basket Mesnac	600 euros
Malissmiss	600 euros
Chambre des métiers	145 euros
Info 16 (Cognac)	210 euros
ADMR (Cherves)	300 euros
AFM	150 euros
(association française contre la myopathie)	
Les restaurants du cœur	150 euros





ACHATS

Afin de permettre un entretien plus régulier et de meilleure qualité du gymnase et de la salle des fêtes, la commune a décidé de s'équiper d'une autolaveuse pour un montant de 3800 euros TTC. Achat plus rentable que de faire appel à une société de nettoyage.

CIMETIERE

Les communes sont tenues de construire un ossuaire pour rassembler les restes provenant des concessions en état d'abandon ou les restes exhumés des concessions non renouvelées. La commune a donc dû d'investir dans un ossuaire pour un montant de 720 euros.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CAE

La commune a décidé de renouveler le contrat aidé de Gilles, contrat qui arrivait à son terme pour une durée de 12 mois (24 heures par semaine) à compter du 14 avril 2016. Ce contrat est pris en charge par l'état à hauteur de 70 %, il a permis la réalisation de travaux supplémentaires par nos agents communaux ce qui fait faire des économies à la commune.

DESHERBAGE

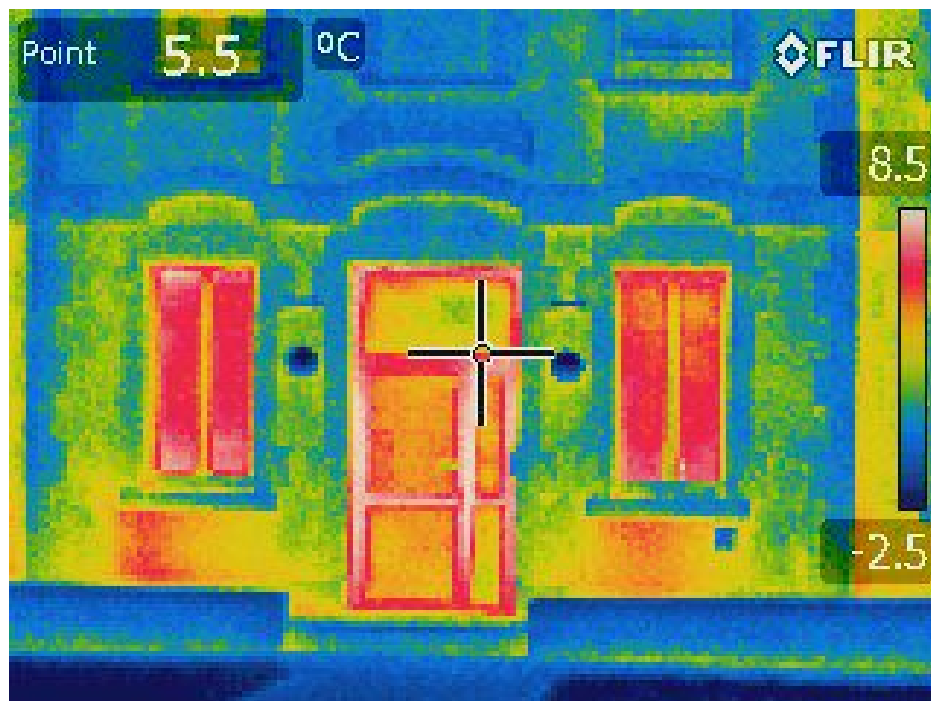
En prévision de l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires à compter du 1^{er} janvier 2017 dans l'ensemble des espaces publics nous allons être obligés d'entretenir manuellement tous nos espaces publics. Nous vous demandons d'être coopératifs et de collaborer à cet objectif commun.

LA NUIT DE LA THERMOGRAPHIE

Vendredi 5 février Mesnac a accueilli Monsieur CHARRUAULT du CAUE de Charente (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement qui a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale) et Mesdames Nathalie GOURDET et Marine CHAUD de grand cognac avec une caméra thermique infrarouge permettant de mettre à jour les défauts d'isolation de certains de nos bâtiments et habitations. Ceci a permis de mettre en évidence l'importance de l'isolation pour des économies d'énergie et la nécessité de recourir à des professionnels compétents. Le CAUE est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches (conseil, diagnostic, prêt éventuel de caméra).

Prise de rendez-vous au 05.45.92.95.93.

Courriel : infoenergie.caue16@wanadoo.fr



Les zones rouges correspondent aux déperditions de chaleur.

NOUVEAU !

Vous pouvez désormais trier la totalité des emballages en plastique.



toutes les barquettes



tous les pots et boîtes



tous les sacs et sachets



tous les films

il suffit qu'ils soient bien vus :

PAS GRAND CHOSE DANS MON SAC NOIR

lingettes, emballages sales, couches, vaisselle cassée, objets...



Tous les
emballages
ni compactés,
ni imbriqués.



COMMUNE DE



Note d'informations aux propriétaires occupants ou bailleurs

L'utilisation de l'eau de puits, sources ou forages privés dans les habitations

Madame, monsieur,

Dans le cadre des enquêtes « Habitat », l'Agence Régionale de Santé a constaté des désordres dans l'alimentation en eau potable des habitations. C'est pourquoi, à sa demande, je vous rappelle les dispositions réglementaires qui prévalent si vous utilisez une ressource privée (puits, source ou forage) ou une récupération d'eau de pluie dans vos maisons, ou si vous avez un projet de création d'une ressource privée.

Sachez alors :

- **que vous n'avez pas le droit de louer un logement, sans une autorisation du préfet** : un dossier doit être déposé auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) avec une analyse complète de l'eau. Toute cette démarche est à vos frais. Renseignez-vous pour les pièces du dossier ;
- qu'il existe des règles techniques et des réglementations très précises pour réaliser ces ouvrages ;
- que les ouvrages (puits et forages) doivent être déclarés en mairie, sans que vous soyez taxé pour cela ;
- que la récupération d'eau de pluie doit être déclarée en mairie si l'eau est utilisée dans l'habitation ;
- que si vous utilisez ces eaux dites « alternatives » considérées comme non potables, dans votre habitation pour des usages liés à la boisson, cuisine, toilette, etc., vous devez procéder très régulièrement **à l'analyse complète de l'eau**, dans un laboratoire agréé par le ministère de la santé pour les analyses d'eau (pas un laboratoire d'analyses médicales, ni une pharmacie) ;
- **que si vous disposez aussi d'un branchement sur le réseau d'eau public, vous devez séparer totalement les deux réseaux (ils ne doivent pas être reliés par des vannes ou robinets vannes jamais entretenus, contrôlés ou changés) ou installer une bâche de surverse (déconnection).**
- que les double-réseaux suspectés (eau du réseau public et eau du réseau privé) peuvent faire l'objet d'un contrôle des agents chargés du service d'eau ;
- que cette séparation physique totale des deux réseaux (public et privé) garantit la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et protège votre santé, celle de vos proches et celles des autres.

La règle qui prévaut pour la protection de la santé de tous, est la suivante :

- La maison est alimentée exclusivement par l'eau du réseau d'adduction publique pour tous les usages sanitaires (boisson, cuisine, salle de bains, toilettes, lavage de la vaisselle, lavage du linge, etc..).
- Le puits, la source ou le forage sont utilisés en dehors de la maison pour les usages non sanitaires (arrosage jardin, pelouse, fleurs, lavages des sols, lavage des véhicules, etc..)

Toutes ces informations sont disponibles sur un site dédié www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com créé en partenariat avec des élus, des associations de consommateurs, des administrations ...dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE2).

Renseignements : Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (ARS), Délégation Départementale - 8, rue du Père Joseph Wrésinski – CS 22321 – 16023 ANGOULEME CEDEX – Tél : 05-45-97-46-45

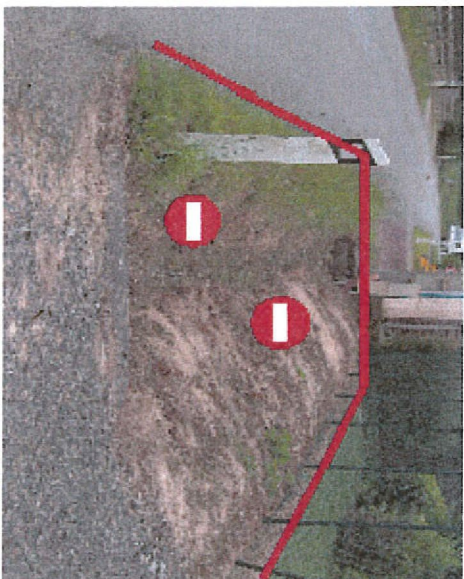
Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUTS PESTICIDES (DÉSHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

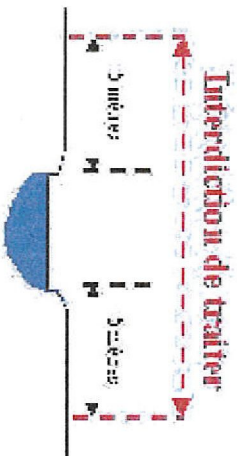
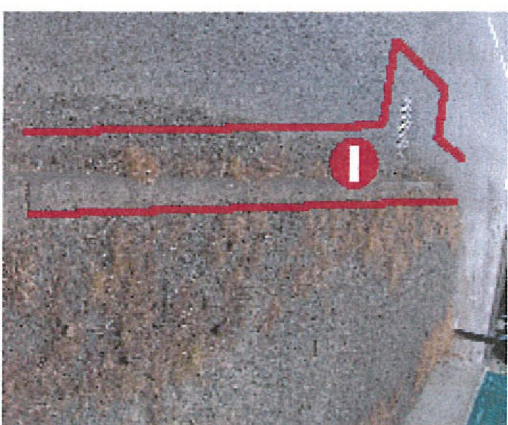
**A MOINS DE 5 METRES MINIMUM
DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU**
figurant sur les cartes IGN 1/25 000°. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



**DANS LES FOSSES (MÊME À SEC), COURS
D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES,
POINTS D'EAU, PUITTS, FORAGES** ne figurant
pas sur les cartes IGN 1/25 000°.



**SUR AVALOIRS,
CANIVEAUX ET BOUCHES
D'ÉGOUT.**



**TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNÉS : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS,
ET ENTREPRENEURS.**

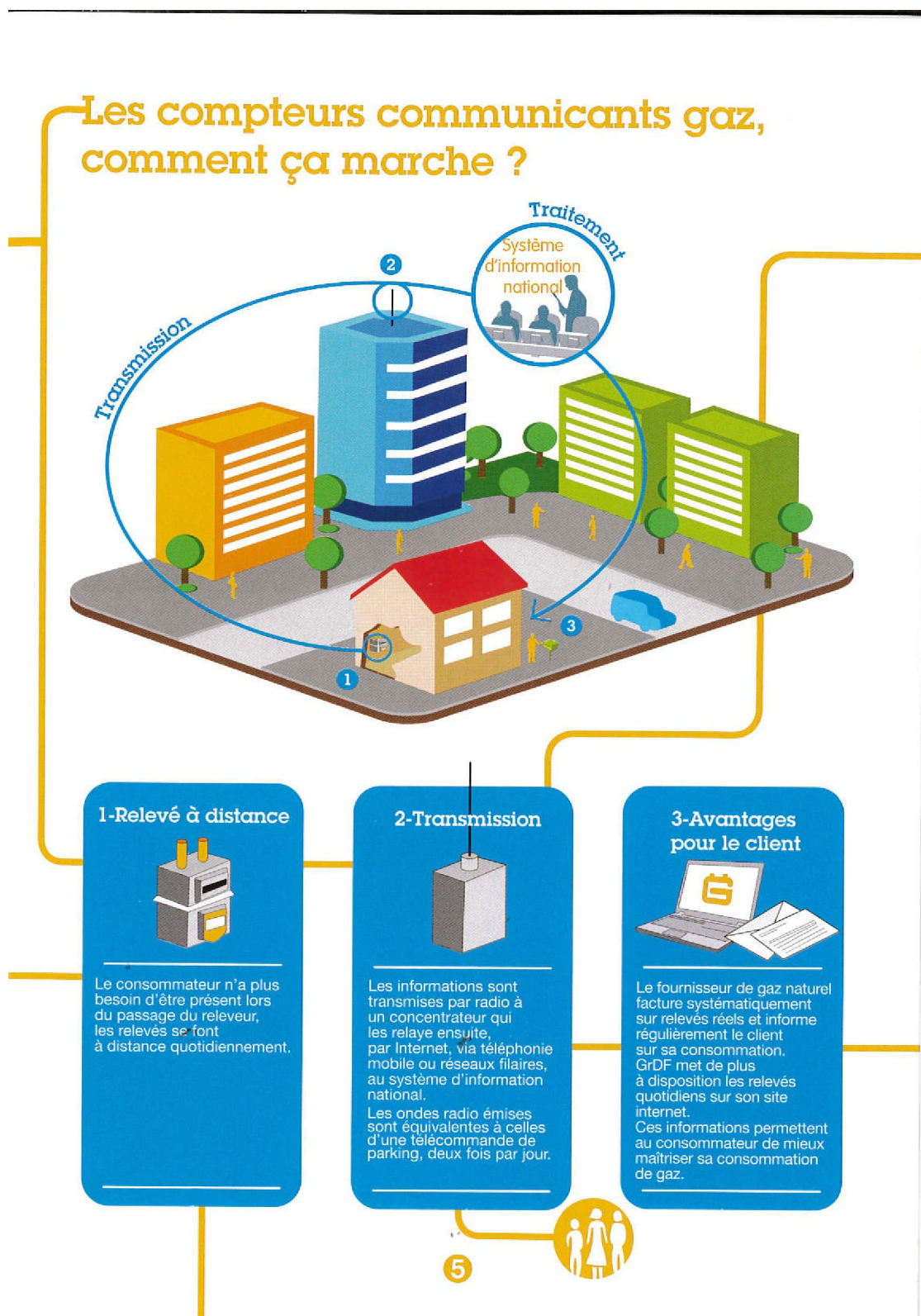
**EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOUREUES PEUVENT ALLER JUSQU'À 75 000 € ET 2 ANS
D'EMPRISONNEMENT.**

Panneau disponible sur les sites internet



LES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ

La mise en place de ce projet sera de l'ordre de 0.3% sur la facture du client. L'étude de ce projet a mis en évidence une rentabilité importante grâce à la diminution de la consommation de gaz qu'il va permettre.





L'inscription sur les listes électorale est indispensable pour voter. Vous devez vous rendre à la mairie, en vous munissant d'un justificatif d'identité et de domicile avant le 31 décembre 2016.

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique »

Les jeunes qui auront 18 ans en 2015 et 2016 bénéficient d'une inscription automatique (suite au recensement militaire), mais une vérification est nécessaire. Les conditions à remplir pour pouvoir s'inscrire sur les listes électorales de la commune sont :

- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes).
- Etre propriétaire sur la commune

Et/ou

- être domicilié sur la commune depuis au moins 6 mois.
- Jouir de ses droits civils et politiques.

POUR INFO:

Justificatif d'identité: carte d'identité ou passeport.

Justificatif de domicile: une facture d'eau ou d'edf de moins de 3 mois ou avis d'imposition.



ENQUÊTE
sur l'amélioration de
l'accessibilité des services
au public *en Charente*

DU 25 AVRIL
AU 27 MAI
2016

DONNEZ VOTRE AVIS !
POUR PARTICIPER :
www.charente.gouv.fr
www.lacharente.fr

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

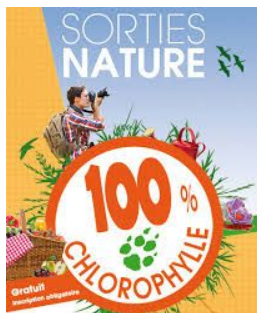

Préfecture
PRÉFET
DE LA CHARENTE

Dans le cadre de la loi Notre, l'Etat et le Conseil départemental de la Charente travaillent conjointement à l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Pour ce faire, une enquête est menée jusqu'au 27 mai auprès des habitants. Le questionnaire est téléchargeable sur www.charente.gouv.fr, sur www.lacharente.fr, ou encore sur les réseaux sociaux. Il est préférable de renvoyer les réponses au questionnaire par voie informatique.



ZOOM SUR LA NATURE

Dans le cadre du programme 100% chlorophylle une initiation à la macrophotographie, animée par l'association " Les Chemins buissonniers ", aura lieu sur notre commune le dimanche 7 août de 10h00 à 12h30. Apportez votre matériel (appareil photo, manuel d'utilisation et trépied si possible).



LE TOUR POITOU-CHARENTES

Cette année la 30 ème édition du tour cycliste international poitou-charentes passe à Mesnac le mardi 23 août 2016 lors de la 1ère étape qui reliera Angoulême à Puilboreau.

Nous avons besoin de bénévoles signaleurs pour assurer la sécurité.

Pour être signaleur il faut obligatoirement : - être majeur

- être titulaire du permis de conduire valide

Afin de réunir notre équipe de signaleurs au plus tôt toute personne intéressée devra s'adresser à la mairie avant le 13 juin 2016.



NOUVELLE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE

Nouvellement arrivée sur la commune "Concierge et évènementiel" une société de services pour les particuliers et les entreprises .Les services proposés sont:

- famille et maison
- bien-être
- courses et cadeaux
- administratif
- business
- évènementiel



Contact: téléphone [07.85.31.45.61](tel:07.85.31.45.61)

mail gabriellegay@hotmail.com

facebook www.facebook.com/conciergeevenementiel16

site internet www.conciergeriecognac.com

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

SOCIETE DE CHASSE

Depuis Janvier, les chasseurs ont effectué 8 lâchés de faisans et de perdreaux. A chaque lâché c'est environ 45 animaux qui s'envolent sur notre commune.

Nos chasseurs ont ramené 8 chevreuils sur les 3 dernières battues. Les poids: 21,29,23,21,19,24 et 26 kg.

Le banquet des chasseurs a réuni une soixantaine de convives. L'ambiance a été au rendez-vous car ils ont fini à l'aube chez le président pour un dernier petit verre.

Par contre il est regrettable que le nombre de repas s'amenuise au fil des ans et que certains chasseurs ne soient pas venus à ce banquet annuel pourtant prévu de longue date.

contact: Patrice VIROULAUD : 06.23.19.04.21

Thierry MAGUIER : 06.26.28.21.12



COMITE DES FETES

Le concours de belote du 6 février a réuni 22 équipes. Ambiance détendue et toujours aussi sympathique.

Le 2 avril s'est déroulé le loto annuel avec un grand succès car 250 joueurs ont participé à cette soirée bien animée.

TARIFS LOCATION PETIT MATERIEL:

- Tonnelle 3x6 : 20 euros
- Tonnelle 3x10 : 30 euros
- Friteuse : 30 euros
- Plancha : 30 euros
- vaisselle (assiette+verre+couverts) : 1 euro
- Percolateur (100 tasses) : 30 euros

Contact: Michel VAN BOHEMEN

05.45.83.12.48

06.82.08.17.16



VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

BASKET

U13 GARCONS : Belle réussite de cette équipe pour notre club. Dans une poule de 6 soit 10 matchs à effectuer.

Le bilan est plus que positif 7 victoires et 2 défaites. Il reste un dernier match à Jarnac le 30 avril et quoi qu'il en soit nos U13 finiront 2ème du championnat promotion excellence.

Merci à tous pour l'assiduité aux entraînements et aux matchs tout au long de cette saison.

U15 GARCONS : 2 victoires et 4 défaites dans la poule élite d'excellence, reste un bon bilan au vue du faible nombre de joueurs dans l'équipe.

Cela nous donne un total depuis le début de l'année à 7 victoires et 4 défaites.

Nos U15 passent cadets l'année prochaine et nous sommes à la recherche de jeunes nés entre 1999 et 2001.

Séniors : Depuis janvier 5 victoires et 1 courte défaite de 2 points : 73 à 75 nous fait perdre la 1ère place.

Il faudra attendre le dernier match à Mesnac contre La couronne le 7 mai à 19h00 pour savoir si nos séniors accéderont au niveau régional la saison prochaine

Invaincus à l'extérieur toute la saison, meilleure attaque du championnat et avec seulement 2 défaites dans notre gymnase, nos séniors peuvent être fiers de leur année sportive.

RESULTATS DES 3 EQUIPES

SENIORS : ALM/ANGOULEME 103/73

ALM/ST YRIEIX 73/75

RUELLE/ALM 65/84

ST SORNIN/ALM 67/77

ALM/LEROY 81/72

BARBEZIEUX/ALM 69/70

U15 : JARNAC/ALM 61/76

ALM/SOYAX 38/114

ALM/JARNAC 62/52

ALM/BARBEZIEUX 79/81

GCB/ALM 85/69

BARBEZIEUX/ALM 79/42

U13 : ALM/ST SORNIN 51/63

ALM/JARNAC 61/44

RUFFEC/ALM 44/47

VALECHEL/ALM 39/42

ALM/VALECHEL 60/45

ALM/COGNAC 90/22

ST SORNIN/ALM 62/37

Le club de Mesnac a été retenu pour recevoir les finales du trophée charente qui se dérouleront dans notre gymnase le 21 mai à partir de 18h00.

Venez nombreux

CONTACT : Fred DELMAS 06.18.51.51.48



MAI

- Samedi 21 mai de 18h00 à 22h00 : Finale du trophée charente.
- Dimanche 22 mai : pêche à l'étang des rochers organisé par la société de chasse.
6 euros la ligne 15 euros le repas du midi.
- Samedi 28 mai : match de basket parents/enfants à 14h00. Portes ouvertes.

JUIN

- Samedi 4 juin à partir de 6h30 : Brocante organisée par le comité des fêtes.
- Samedi 11 juin dès 8h30: Tournoi des séniors.
- Samedi 18 juin dès 9h00: Tournoi des jeunes.
- Vendredi 24 juin à 18h30: Assemblée générale du basket + repas payant.

JUILLET

- Jeudi 7 juillet à 19h30: Assemblée générale du comité des fêtes.
- Samedi 9 juillet: marche gourmande nocturne organisée par le basket.
- Samedi 23 juillet: Concours de pétanque organisé par la société de chasse.
15 euros le repas le soir.



Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi	10h-12h	14h00-18h
Mercredi		13h30-18h
Jeudi	10h-12h	
Vendredi	10h-12h	13h30-18h

Tel : 05.45.83.26.74

Mail : commune.mesnac@wanadoo.fr

Site internet : www.mesnac.fr

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Louise, Alizée, Dominique DURIEUX est née le 11 avril 2016 à Châteaubernard.